



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240320-B20240319\_12\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Etait excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



## **12. Objet : Aïkido Club Cattenom - Demande de subvention : 25<sup>e</sup> anniversaire**

L'association sportive « Aïkido Club de Cattenom » souhaite célébrer son 25<sup>e</sup> anniversaire lors de temps festifs à destination de leurs adhérents durant le week-end du 4 et 5 mai 2024.

A cette occasion, l'association prévoit d'inviter Monsieur Robert Dalessandro, 7<sup>e</sup> Dan et d'accueillir ses élèves du club de Lyon-la-Doua pour des démonstrations de la discipline. Ces ateliers techniques d'initiation et de perfectionnement seront suivis d'un repas de l'amitié. Les participants seront dotés de tee-shirts spécifiquement floqués pour cette occasion.

Le budget prévisionnel équilibré pour un montant total de 2 810,00 €, intègre le soutien de la CCCE à hauteur de 1 250,00 €.

Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présenté dans le dossier, le club pourrait prétendre à une subvention de 1 250,00 € (25 ans x 50 €).

Toutefois et après étude de la demande de subvention par les membres de la Commission, le dossier pourrait être recevable sur la base de 100 € par année d'existence. En effet, l'organisation des festivités répond à plusieurs critères des axes de la politique sportive, à savoir :

- favoriser la pratique du sport pour tous,
- encourager les pratiques de santé et de loisirs par le sport,
- valoriser l'identité et l'image de la CCCE et intégrer la politique sportive dans une démarche de développement économique et raisonné du territoire.

Pour rappel, le montant de l'aide susceptible d'être apporté par la CCCE est plafonné à 50 % du budget prévisionnel global de la manifestation.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire modifié par délibération n° 17 du Conseil communautaire du 7 novembre 2023,

Considérant que le dossier présenté par l'association sportive « Aïkido Club de Cattenom » est relatif à la célébration des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

Considérant que le représentant légal de l'association déclare que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 28 février 2024,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accorder une subvention de 1 405,00 € représentant une aide de 100 par année d'existence et plafonnée à 50 % du budget prévisionnel global de la manifestation, à l'association sportive « Aïkido Club de Cattenom » pour la célébration de son 25<sup>e</sup> anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 mars 2024

Le Président,

Michel PAQUET

